



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°23/005  
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société TOTEM France, 132 avenue de Stalingrad – 94800 VILLEJUIF, SIREN n° 833 460 918 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-308 le 20/10/2022, portant sur la dépendance du domaine public située quai du Rhône en vue d'être utilisée pour l'installation et l'exploitation d'une antenne relais.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une surface de 26 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 5 ans à compter du 11 juillet 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-308 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.